



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi tente mai à dix-huit heures.

Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **FLORENSAC (salle de Spectacles)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 49
- Présents : 43
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 24 Mai 2022

Affichage effectué le :

07 juin 2022

Mise en ligne le :

07 juin 2022

OBJET :

**Côte ouest de Vias -
expérimentation
du dispositif S-Able : demande
d'instructions réglementaires**

N° 003871

Question N°13 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 8.8.6. « GEMAPI »

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO représenté par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO, M. André FIGUERAS. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN, Mme Virginie DORADO CAZOULS D'HÉRAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC : Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Aurélie MIALON, Mme Danièle AZEMAR, M. René VERDEIL PINET : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ, Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés :

AGDE : M. Ghislain TOURREAU, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ. **AUMES** : M. Michel GUTTON **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **PÉZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER, M. Olivier CABASSUT.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Sylviane PEYRET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à M. Philippe AUDOUI. **PÉZENAS** : M. Jean-Marie BOUSQUET donne pouvoir à Mme Aurélie MIALON. **POMÉROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Laurent DURBAN. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Bernard SAUCEROTTE.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220530-D00387110-DE

Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion intégrée et à la protection du littoral rappelle que par délibération du 08 février 2021, la démarche « Prise en compte des enjeux littoraux en côte ouest de Vias » dans le cadre de l'appel à partenaires pour la gestion intégrée de la mer et du littoral lancé par l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a été validée par le Conseil Communautaire.

Dans ce cadre le dispositif S-able, composé de filets et ayant pour objectif de faciliter l'accumulation du sable au niveau de la barre avant côte et ainsi atténuer l'impact des coups de mer, sera expérimenté sur deux secteurs en côte ouest de Vias. Pour cela un marché est conclu entre la Société S-Able et la CAHM en application de l'article R2122-3 du Code de la commande publique, cette procédure ayant été validée en Conseil Communautaire du 11 novembre 2021.

Le CEREMA et l'Eid Méditerranée ont en charge de réaliser le suivi et l'évaluation de la performance de ce dispositif.

delib. n° 003871 du Lundi 30 Mai 2022

Monsieur le Rapporteur précise que considérant le contexte expérimental, la nature du dispositif S-Able, son coût et le lieu d'implantation, des autorisations doivent être préalablement sollicitées en application des procédures réglementaires du Code de l'Environnement et du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) pour l'occupation du Domaine Publique Martine (DPM).

Ainsi afin de mettre en œuvre cette expérimentation, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la sollicitation des demandes d'autorisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué,
Vu l'avis du Bureau communautaire consultatif réuni en séance du 16 mai 2022,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE SOLLICITER** les services de l'Etat pour l'instruction administrative des dossiers réglementaires ;
- **DE DEMANDER** aux services de l'Etat de lancer les procédures en vigueur permettant l'occupation du DPM et la réalisation de l'expérimentation du dispositif S-Able en côte ouest de Vias ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à FLORENSAC les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

Signé électroniquement le
01/06/2022

